



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025/2026

JEANNE D'ARC CARENTAN

INSCRIPTION COMPLÈTE OBLIGATOIRE POUR CHAQUE ADHÉRENT DÈS LE 1^{ER} COURS

Fiche d'inscription complétée et signée, avec les pièces suivantes :

- Certificat médical ou questionnaire de santé selon réglementation ;
- Règlement, composé comme suit : adhésion 10 € + pack licence/assurance 27 € + part variable activité :
 - o Mode de paiements acceptés : CB, chèque à l'ordre de JA Carentan, virement intitulé « Cotisation ... (NOM adhérent) », Chèque-Vacances, Coupon sport ANCV. Éviter l'espèce.
 - o Aides déductibles acceptées : PassSport, Spot50, Atouts Normandie.
 - o Possibilité de régler en 1 à 10 fois par chèque (tous donnés dès la rentrée, avec le mois d'encaissement noté au dos) ou par virement mensuel automatisé dès la rentrée.

Dans le cas où le dossier d'un adhérent ne serait pas complet, l'association se réserve le droit de lui refuser l'accès aux cours.

Précisions :

- Les réductions seront appliquées sur la part variable activité la moins chère.
- Tout adhérent a droit à 2 cours d'essai. Le règlement intégral sera remboursé pour désistement après les 2 séances d'essai de septembre. Au-delà, l'adhésion et le pack licence ne seront plus remboursables.
- La part variable activité pourra être remboursée pour raison de santé avec certificat médical. Toute autre raison pourra être étudiée par le conseil d'administration.
- Pour les gymnastes : un portrait photo pour la licence sera prise par le club lors des cours.

TENUE VESTIMENTAIRE

- Tenue adaptée pour les entraînements avec cheveux attachés et pieds nus, chaussettes interdites ;
- Tenue du club (justaucorps, létard, short) pour les compétitions en équipes ;
- Tenue libre possible (justaucorps, létard) pour les compétitions en individuel.

PONCTUALITÉ ET ASSIDUITÉ

Respecter les horaires de chaque cours : arriver et repartir à l'heure. Si besoin, attendre dans le couloir et non dans la salle.

Il est important d'être présent à chaque séance. En cas d'absence prolongée, prévenir par mail : ja_gym@yahoo.fr

TÉLÉPHONE PORTABLE

- Les téléphones portables sont strictement interdits dans la salle de gym pour les adhérents ;
- Il est strictement interdit de prendre des photos et vidéos dans les couloirs et vestiaires.

En cas de manquement à ces deux règles, l'association se réserve le droit de prendre des sanctions à l'encontre de l'adhérent, pouvant aller selon la gravité des faits jusqu'à l'exclusion.

PARENTS OU ACCOMPAGNATEURS

Afin de faciliter la gestion des cours et d'assurer la sécurité de tous, les parents et/ou accompagnateurs ne doivent pas : rester pendant les cours, intervenir auprès de leur enfant ou d'un tiers, rentrer dans les vestiaires sauf pour les enfants de l'éveil, arriver plus de 5' avant la fin du cours.

RESPONSABILITÉS

L'association décline toute responsabilité :

- En dehors des heures de cours prévues ;
- En cas de vol ou dégradation de matériel dans les salles et les vestiaires.

COMPÉTITIONS

Les moniteurs sont seuls compétents pour apprécier le niveau de l'enfant tant durant les cours que pour les compétitions.

Les compétitions ne sont pas obligatoires, mais les enfants, les jeunes et leurs parents qui se seront engagés via le questionnaire « Engagement aux compétitions » distribué à l'automne devront impérativement y participer, selon leur sélection. Le club doit payer une amende pour tout forfait. Cette dernière sera à la charge des familles qui ne respecteront pas leur engagement (sauf raison médicale).

La participation aux championnats par équipes est obligatoire pour pouvoir participer aux autres compétitions (individuelles et nationales).